

Procès-verbal de l'assemblée spéciale dûment convoquée du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue lundi 14 décembre 2015 à 20.00 heures au centre communautaire du 18 Principale Nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénommé, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.

Monsieur Alain Fortin maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2015-12-244 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Réjean Lafond propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

- Sujets; 1.01; Ouverture de l'assemblée par le maire
1.02; Adoption de l'ordre du jour
2.01; Collecte des matières résiduelles et recyclables a Bois-Franc
2.02; Dossier de Marcel Cléroux; CSST
2.03; Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
2.04 Dossier Environnement
2.05 Mandat à notre firme d'avocat pour jugement pour démolition
de la maison de la succession Armand Côté
3.00; Parole au public et période de questions
4.00; Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

2015-12-245 MANDAT A LA FIRME D'AVOCATS DOSSIER AU 215 CHEMIN DE LYTTON

CONSIDÉRANT QUE la résidence principale sur la propriété au 215 chemin de Lytton est en état de délabrement extrême;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est décédé et que la succession de Monsieur Côté n'a pas accepté la responsabilité de cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE les taxes municipales ne sont pas payées dans ce dossier depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est dangereux pour la sécurité, car il est en majeure partie effondré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de mandater notre firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné et associés de prendre les procédures nécessaires pour que la municipalité puisse faire démolir ce bâtiment et prendre les recours nécessaires pour le remboursement des frais occasionnés.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-246 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 22h15 heures, Monsieur Réjean Lafond propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice, générale/sec.trés.